

Bilatérale pré CTR Service de Santé des Armées du 16 mai 2022

La CGT a interpellé la Direction Centrale du SSA sur les problématiques RH des différents établissements hospitaliers.

- Mise à jour ENSAP / ALLIANCE / ANNUDEF des différents statuts des paramédicaux notamment des aides-soignants notés en SERVICES EXTERIEURS au lieu de DÉFENSE et SERVICES SÉDENTAIRES au lieu de CATEGORIE ACTIVE (17 ans au lit du patient). Le décret de 2015 intégrant les catégories des paramédicaux dans le service actif. Il doit apparaître dans ENSAP et ALLIANCE. Il s'avère que depuis janvier 2020 ces corps ont été retirés du service actif. Sur ENSAP il est spécifié « sédentaire ». La DCSSA nous informe avoir envoyé un courrier aux RH le 20 avril 22 pour rectifier cette anomalie.
- Concernant le « service extérieur » au lieu de « défense » ne comprenant pas elle-même nous n'avons pas eu d'explication.
- Le personnel demandant un départ à la retraite se retrouve dans une situation ambiguë. La DRH-MD nous a précisé qu'un nouvel outil pour la gestion des retraites des fonctionnaires allait être mis en place d'ici fin d'année 2022 pour le calcul.
- La DCSSA assure qu'avant fin juin 2022 les éléments variables seront régularisés. Le retard est dû à la transposition du plan Ségur au Ministère des Armées. Il est impératif que les BP de chaque établissement transmettent les informations aux CMG.
- Les personnels paramédicaux souhaitant changer de corps sont soit inaptés soit dans le cadre d'une restructuration. La DCSSA assure que les personnels aides-soignants pourront intégrer des postes administratifs ou techniques en catégorie B. Ils ne pourront pas intégrer un poste catégorie C pour éviter une distorsion. Ils doivent être reclassés absolument en B et formés. Les personnels aides-soignants déjà en poste administratif de catégorie C, devront avoir un poste reclassé B. Le SSA devra pérenniser leur fonction.
- Les personnels paramédicaux en position d'incapacité permanente à effectuer leur profession et affectés à des tâches administratives devront passer en comité médical pour changer de corps et laisser ainsi la possibilité de recruter sur leur poste paramédical.



- Concernant les brancardiers actuellement en dehors du contrat PACTE aucune solution n'est apportée. Pour la DCSSA le PACTE est intéressant, car au bout d'un an le personnel est titularisé dans le corps. La CGT déplore cette réponse évasive concernant ce corps de métier largement sous-évalué.
- La DCSSA indique que la prime de service sera encore gelée cette année et ne se prononce pas pour l'an prochain car est à l'étude de passer au RIFSEEP pour les paramédicaux.
- Le plan Ségur initialement prévu aux paramédicaux des HIA, les possibilités de l'étendre aux autres organismes (CTSA, CMA, ERSA, DAPSA, infirmiers de prévention...) est à l'étude
- La CGT interpelle la DCSSA sur les problématiques rencontrées par l'HIA Clermont-Tonnerre où règne un très mauvais climat social, des problèmes d'effectifs paramédicaux et médicaux. Il est également à noter un gros absentéisme qui dénote l'ambiance délétère actuelle. Les personnels ressentent un gros manque de reconnaissance et s'interrogent sur leur avenir et la pérennité de l'institution. En général ce ressenti est assez visible et palpable sur l'ensemble des HIA et des établissements du SSA. Impossibilité de recrutement en aide-soignant dont 17 sont sur des postes administratifs mais recensés dans le corps paramédical ce qui bloque le recrutement.
- La DCSSA tient à préciser que la situation de l'HIA Desgenettes retient toute son attention. La transformation n'en est qu'à son début et la DCSSA trouve inadmissible la pression exercée sur le personnel par la direction de l'hôpital et tient à rassurer ces personnels que le temps nécessaire sera pris pour le reclassement, pouvant aller jusqu'à 2 ans.
- De graves problèmes RH, tant de proximité que des CMG apparaissent et mettent en très grande difficulté les agents dont certains sont sans salaire !!! La CGT dénonce depuis de longues années ces carences en ressources humaines qui n'ont plus les moyens de travailler correctement. Il est grand temps de pérenniser ce secteur.

Cette bilatérale en amont du Comité Technique de Réseau du Service de Santé des Armées prévu le 09 Juin a permis de dévoiler le malaise grandissant au sein de ses services où ses personnels sont perdus et laissés sans réponses concrètes.

Ce service pourtant indispensable au soutien des forces et de la population semble bien mal parti.

La CGT exige une vision claire, autre que théorique, sur l'avenir du SSA, des moyens dignes de ses personnels qui ont démontré une compétence exceptionnelle durant cette interminable crise sanitaire et qui mérite une reconnaissance tout aussi exceptionnelle, et ça commence par des taux d'avancement à la hauteur.

Pour la CGT : Mme Catherine LOSCH, Mme Guylaine GIROT, Mr Pascal LECAPITANE,



263, rue de paris Case 541 93515 Montreuil Cedex
01 55 82 89 16 - trav-etat@cgt.fr